

Conseil Départemental de La Réunion
- 17 Août 2020-

**Rencontre avec le Ministre des Outremer,
Sébastien Lecornu**

**Intervention d'Emmanuel Séraphin,
Président du Territoire de la Côte Ouest (TCO)**

Monsieur le Ministre
Mesdames et Messieurs les Parlementaires
Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Maires
Chers collègues,

Mesdames, Messieurs

En ma qualité de président d'une intercommunalité, le TCO, je souhaiterai appeler votre attention sur 2 questions urgentes, directement impactées par la crise sanitaire : le transport et le tourisme.

Sur la question des transports publics :

Comme vous le savez, le transport public à La Réunion occupe une place importante, une grande part de la population n'ayant pas d'autres moyens de se déplacer. Ainsi ce sont 140 000 voyages par bus qui sont dénombrés chaque jour, soit près de 45 millions par an.

Or, c'est la survie des entreprises de transports qui est aujourd'hui menacée, en raison de l'impact de la crise sanitaire. Le niveau de fréquentation depuis la fin du confinement a en effet diminué d'environ 40% , ce qui donne lieu à une baisse des recettes pour les entreprises de près de 50%.

Cela représente des pertes financières estimée d'ici la fin de l'année à près de 10 millions d'euros. Les SEM de transports vous ont communiqué ces chiffres.

Il est bien évidemment que sans un plan de soutien exceptionnel, ces entreprises ne seront pas en capacité de maintenir leurs services et leur niveau de prestation et d'offre de transport, au détriment de la population.

C'est pourquoi, je me fais l'écho de l'ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité, et des entreprises de transport, pour plaider auprès de vous, un accompagnement financier de l'Etat, au titre de la solidarité nationale, en faveur de ces entreprises qui accomplissent une mission de service public.

Ce véritable « plan de sauvetage » pourrait se traduire par **une annulation des cotisations patronales sur la période allant de la fin du confinement jusqu'au 31 décembre 2020.**

Une telle mesure devrait également être étendue aux entreprises privées de transport qui participent au fonctionnement d'un secteur essentiel à la vie économique et sociale.

Par ailleurs, dans le cadre de ce plan de sauvetage, il serait opportun que la perte de recettes prévisible pour les communautés d'agglomérations issues du **Versement Mobilité** puisse être compensé sous peine d'une réduction de l'offre de mobilité, en contradiction avec les orientations en faveur du transport collectif.

L'autre sujet qui préoccupe particulièrement notre territoire de l'ouest, et plus généralement l'ensemble de notre île, c'est l'activité touristique, directement impactée.

Au niveau de notre intercommunalité, nous avons décidé d'exonérer les entreprises de la CFE (Cotisation foncière des entreprises), en partenariat avec l'Etat.

Mais il faut renforcer le soutien à ce secteur qui représente 12 000 emplois. De nombreuses entreprises ont enregistré sur la période depuis le confinement, une chute importante d'activité et une détérioration de leur trésorerie.

Avec l'arrêt puis la réduction nécessaire des vols aériens, les difficultés des croisiéristes, les mesures de distanciation physique qui réduisent la pratique de nombreuses activités de loisir et la fréquentation de lieux touristiques incontournables comme les plages de l'ouest, les opérateurs touristiques et les acteurs du loisir réunionnais sont frappés au coeur.

Les professionnels évaluent déjà les pertes de recettes dues au confinement à plus de 200 millions d'euros pour un secteur qui a connu une baisse sans précédent d'activité de l'ordre de 90%.

Sans aide financière directe, nombre d'entreprises ne s'en remettront pas. Des milliers d'emplois sont, de ce fait, directement menacés quand cessera le recours au dispositif de chômage partiel.

C'est pourquoi nous émettons la proposition d'une mesure forte, simple et de nature à redonner confiance aux acteurs et à éviter des cessations d'activité: **exonérer les entreprises du tourisme de toutes charges fiscales et sociales, en appliquant à ce secteur un régime de véritable zone franche**, au-delà des seules dispositions actuellement applicables dans les zones franches globales d'activités .

Cette mesure « zéro charge » pour une durée limitée à 2 ans, permettrait aux entreprises de reconstituer leur trésorerie, de préserver les emplois menacés et de donner une nouvelle impulsion à un secteur générateur d'emplois et d'activités et jouant un rôle moteur dans notre économie.